

Initiatives ministérielles

• (1530)

Ce matin, les ministériels ont soulevé la question de notre dette de plusieurs milliards de dollars. Ils sont revenus à la charge inlassablement et ils n'ont jamais cessé de rejeter la responsabilité sur le gouvernement libéral antérieur. La population canadienne n'est pas si naïve et voit clair. Après cinq ans au pouvoir, le gouvernement a réussi à augmenter la dette de 150 milliards de dollars, donc à doubler la dette nationale, et il continue de blâmer ses prédécesseurs.

Le gouvernement doit faire face à la réalité. Il est grand temps qu'il cesse de blâmer le gouvernement d'il y a cinq ans. Il doit s'atteler à la tâche et prendre les mesures qui s'imposent. Or, il me semble qu'il prend le mauvais virage. Il s'attaque aux agriculteurs qui sont parmi les plus démunis de notre société. De quoi dévaster notre pays.

Il est temps que le gouvernement change de cap et se rende compte que la population canadienne toute entière est importante, pas seulement les agriculteurs mais tous ceux qui sont moins nantis dans notre société. Ça, le gouvernement l'a oublié.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je prends la parole ici aujourd'hui au sujet de l'intention du gouvernement de supprimer la disposition de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies qui prévoit l'octroi de prêts sans intérêt.

A priori, les Canadiens vont peut-être se demander pourquoi on fait tant de cas de cette question. Après tout, il s'agit seulement de 25 à 27 millions de dollars dont les agriculteurs pourraient sûrement faire le sacrifice, n'est-ce pas, compte tenu des difficultés qu'éprouve le gouvernement en ce moment.

Je me réjouis de pouvoir prendre ici la parole au sujet des modifications que l'on propose d'apporter à la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, car ce sont des mesures comme celles-ci qui montrent à quel point le gouvernement maltraite les agriculteurs canadiens.

Ce projet de loi soulève bien des questions au sujet du vrai visage du gouvernement. Il fait ressortir sa confusion, son incompetence et, ajouterais-je, sa lâcheté. Je suis heureux que le projet de loi me fournisse l'occasion de défendre les intérêts des agriculteurs canadiens, mais je regrette que le gouvernement ait seulement songé à présenter pareille mesure, que nous ayons à nous demander s'il faut continuer à offrir aux agriculteurs un pro-

gramme qui fonctionne bien ou les en priver brutalement?

Malheureusement, le gouvernement semble avoir pour programme de détruire de bons programmes. Au rythme où il va, à la fin de son mandat, il aura causé plus de tort aux véritables institutions de notre pays que tout autre gouvernement de notre histoire, à moins qu'il ne commence à écouter ce que disent les Canadiens, à proposer des réformes créatives et positives, et à se défaire de sa manie des compressions à l'emporte-pièce.

Les modifications que l'on propose d'apporter à la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies illustrent bien ce que je qualifie de politique insensée de compressions à l'emporte-pièce. L'enjeu est ici d'environ 27 millions de dollars. Ce montant permet d'aider les agriculteurs canadiens qui entreposent leur grain à l'automne et touchent des paiements anticipés pour ce grain qu'ils vendront au printemps ou au début de l'été, lorsque les prix du grain sont plus élevés et que le surplus de grain de l'automne est liquidé.

Le ministre d'État chargé des Céréales soutient qu'il n'essaie pas d'empêcher les agriculteurs de se prévaloir du programme. Il se contentera tout simplement de leur compter des intérêts sur un paiement partiel pour le grain entreposé pendant six ou huit mois au cours de l'hiver.

Je pourrais éclaircir certaines choses pour le ministre. Lorsque le gouvernement supprime de la loi les dispositions relatives aux prêts sans intérêt, il dissuade les agriculteurs de se prévaloir du programme. En effet, il décourage l'entreposage du grain, ce qui a des répercussions néfastes sur les élévateurs d'entreposage, sur la sécurité alimentaire au Canada et sur les agriculteurs canadiens. Si le programme des paiements anticipés ne prévoit plus de dispositions relatives aux prêts sans intérêt et si l'agriculteur doit payer davantage de frais d'administration, ce programme n'intéresse plus l'agriculteur moyen. Un de ces jours, qui sait, le gouvernement dira que les agriculteurs n'ont plus beaucoup recours au programme et il l'éliminera complètement. Cela ne me surprendrait pas du tout, puisque le projet de loi C-36 lui enlève son efficacité.

Le gouvernement est peut-être en train d'appliquer au programme des paiements anticipés pour le grain des Prairies la même tactique que le ministre des Transports a employée dans le cas de VIA Rail. On commence par affaiblir, puis on sonne la curée. On réduit l'efficacité d'un service, ensuite, quand il ne sert plus à grand-chose,